

baron de Lignières, conseiller et chambellan du Roi, bailli de Sens. Il fit son testament, le 15 septembre 1488, par lequel il voulut être enterré dans l'église de Lignières. Il fit quelques legs à sa femme, Jacqueline des Ursins, fille de Guillaume Juvénal des Ursins, chevalier, baron de Traisnel, chancelier de France et institua pour héritier Philibert de Beaujeu, son fils unique, et au cas qu'il vînt à mourir sans enfants, il lui substitua Anne de Beaujeu, dame de Baudricourt, sa sœur, et, à son défaut, Marie, dame de Bertenous, sa nièce, femme de Jean de Châteauneuf, seigneur de Bertenous, et les enfants de Catherine de Chavigny, épouse de Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, aussi sa nièce, avec défenses à son héritier et aux substitués de donner ni remettre ses biens à Marie de Beaujeu, sa sœur, femme de Guillaume de Sully, ni aux siens ; et au cas où il serait contrevenu, il veut que son hoirie appartienne au roi et à ses successeurs rois de France.

Le 30 mai 1489, Jacques de Beaujeu, seigneur de Lignières et d'Amplepuis, transigea avec Guillaume de Noulhon, au sujet de la succession de François de Beaujeu, son frère, seigneur de Lignières ; il vivait encore en 1505.

Magnifique et puissant seigneur Philibert de Beaujeu, chevalier, était baron d'Amplepuis dès 1501 ; il fut aussi baron de Lignières, seigneur de Chaumont, Alloignet, Thizy, Montmelas, Chamelet, Lay, les Tours, Thel, Ranchal, Chevagny-le-Lombard, vicomte de Troyes, chambellan ordinaire du roi François 1^{er} et sénéchal d'Auvergne.

En 1514, on mentionne la fontaine de Saint-Philibert située à Amplepuis.

Philibert de Beaujeu eut un grand procès avec Pierre, duc de Bourbon, et Anne de France, sa femme, pour les droits qu'il prétendait sur les pays de Beaujolais et de